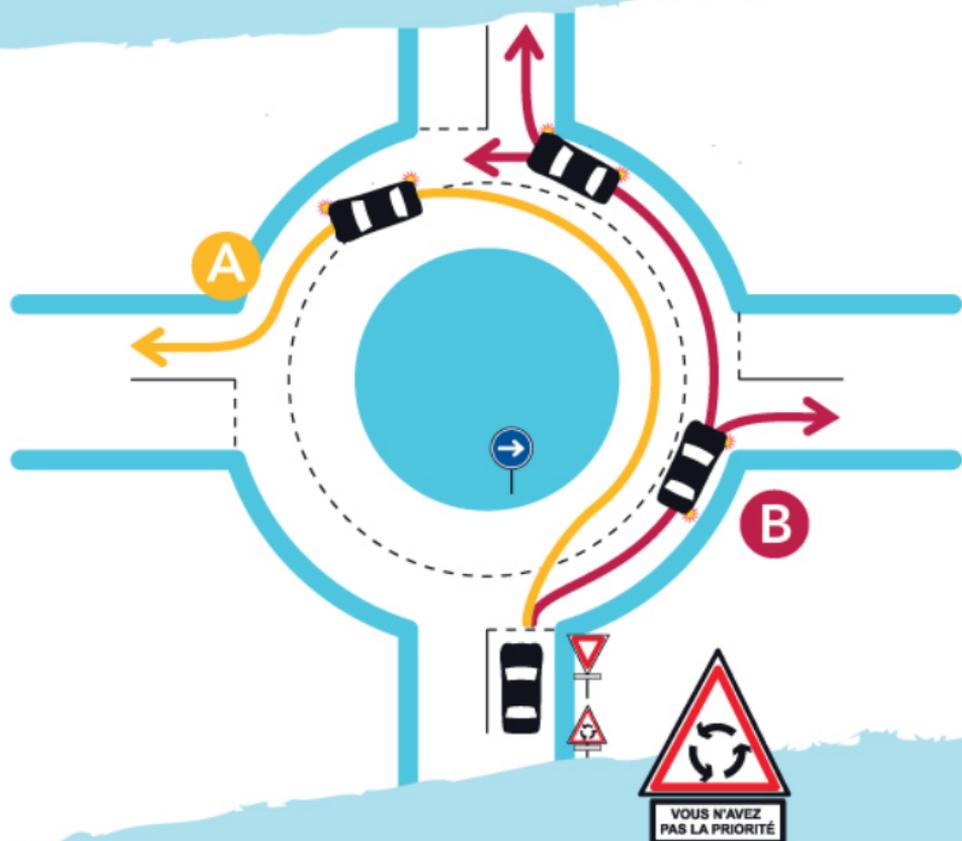


LES GIRATOIRES :

bien informer, bien circuler



A Si vous allez à gauche de votre axe d'entrée ou si vous faites demi-tour, actionnez votre **clignotant à gauche** dès l'entrée du giratoire et prenez la voie intérieure : ce n'est pas une obligation mais cela permet de fluidifier la circulation. N'oubliez pas de mettre votre **clignotant droit en sortant**.

B Si vous sortez à droite de votre axe d'entrée ou si vous allez en face, empruntez la voie extérieure du giratoire et actionnez votre **clignotant droit en sortant**.

Les véhicules qui circulent sur l'anneau ont toujours la priorité. Cependant, sur les anciens ronds-points comme à Paris, ce sont les véhicules entrants qui ont la priorité.

LE CLIGNOTANT, se faire comprendre pour éviter le danger



Vos clignotants permettent aux autres usagers de prévoir vos manœuvres. Ils sont à utiliser avant chaque changement de voie ou de direction. Mais en aucun cas ils ne confèrent un droit de priorité.

Sur la route, le clignotant est l'un des seuls moyens de communiquer et de vous faire comprendre des autres usagers !

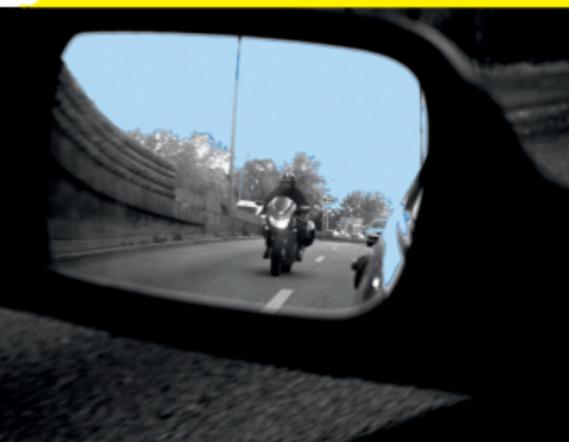
Le clignotant, c'est :

AVANT un changement de direction (droite ou gauche)

AVANT un changement de file de circulation

AVANT de dépasser, s'arrêter ou quitter un stationnement

AVANT d'aborder une bretelle d'accès à l'autoroute ou d'en sortir



Attention angle mort :

Un deux-roues peut s'être approché de votre véhicule sans que vous ne le voyiez. Tournez-vous et vérifiez toujours vos rétroviseurs avant de mettre votre clignotant pour changer de file ou de direction.

Ce que dit le Code de la route :

La non-utilisation du clignotant expose le conducteur à une amende de 35 € et un retrait de 3 points sur le permis de conduire.